

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Valéry Pépin

<https://www.cadre21.org/membres/df8fdbed1b0a4da1c3a182e3>

Date d'obtention : 2021-11-23 14:30:42

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode concertée qui nécessite un partenariat avec les partenaires suivants: css, services policiers ainsi que le dpcp. On vise une méthode rapide, efficace afin de prendre soin de la victime et éviter la propagation des images. Chacun à son rôle selon son mandat de base. La trousse aide à uniformiser les actions, à faire respecter les aspects légaux et ainsi gérer plus rapidement les situations de sextos.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais respecter les étapes tout en assurant la bienveillance dans mes actions. IL est important de ne pas regarder les images dans les appareils électroniques, confisquer les appareils si suspicion de contenu de pornographie juvénile. Après avoir passé la grille d'évaluation, si un acte malveillant est suspecté, je réfère automatiquement au services policiers. Je dois confisqué l'appareil électronique si contenu a risque le plus rapidement possible.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je dois prendre le temps de bien accueillir la victime et ainsi procéder à l'évaluation de la situation à l'aide de la grille. En aucun cas, on ne regarde les images à caractère sexuel. Je dois saisir le matériel électronique afin d'éviter au maximum la propagation des images. Une fois nos interventions terminée en scolaires si il s'agit d'un acte impulsif, nous appelons le service de police afin de référer le cas.